



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 399-25
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-07 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN DE MODIFIER PLUSIEURS AIRES D'AFFECTATION
ET DIVERSES DISPOSITIONS**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement numéro 399-25 modifiant le règlement numéro 188-07 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	26 mars 2025
Dépôt du projet de règlement :	26 mars 2025
Assemblée publique de consultation :	30 avril 2025
Adoption du règlement :	27 août 2025
Avis gouvernemental :	7 novembre 2025
Entrée en vigueur :	7 novembre 2025

QUE ce règlement vise à :

- Modifier la délimitation des périmètres d'urbanisation de Prévost, de Saint-Jérôme et de Sainte-Sophie;
- Créer une aire d'affectation « Agricole non décrétée » à Saint-Colomban;
- Agrandir les aires d'affectation « Conservation » à Sainte-Sophie et « Récréative » à Saint-Jérôme;
- Autoriser de nouveaux usages dans les aires d'affectation « Commerciale régionale » et « Villageoise »;
- Autoriser la fonction « récréation intensive » dans l'aire d'affectation « Services industriels »;
- Apporter diverses autres modifications.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau de chacune des municipalités membres ou au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : www.mrcrdn.qc.ca .

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 26^e jour de novembre 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier